

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

ANNEE : **2022**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BOUTIER ELISABETH	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 2 - MATHIEU CHANTAL	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 3 - LIEVAIN ELISABETH	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 4 - SAVARIT LIONEL	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 5 - FAURIE CLAUDE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 6 - GIRAUDON ISABELLE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 7 - FAYE VERONIQUE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 8 - AUZARY CLAIRE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 9 - MOUNAUD ANNIE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 10 - MARTINS PAULA	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 11 - SCANVIC JOELLE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 12 - ALTABER PATRICIA	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 13 - BAIERA ISABELLE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 14 - BERAUD PATRICE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 15 - JAMIN CARINE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 16 - CLAUDE SANDRINE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 17 - MIGNOT JEAN-BAPTISTE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 18 - FAVRE MICHELLE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 19 - CHEVALIER CHRISTOPHE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 20 - PUEL SOPHIE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 21 - POMARES CHRISTELLE	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe
N° 22 - LAGOUTE SEBASTIEN	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 81,25 % femmes – 18,75 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 77,27 % femmes – 22,73 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Olivier Bianchi", written over the printed name.

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : **2022**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - LANGLADE-MBOKO MARILYNE	Adjoint Administratif
N° 2 - JOVIN CHRISTINE	Adjoint Administratif
N° 3 - DEKHLI ZAIA	Adjoint Administratif
N° 4 - PELAVERGA JULIE	Adjoint Administratif
N° 5 - CARON JEREMIE	Adjoint Administratif
N° 6 - PRUDON FABRICE	Adjoint Administratif
N° 7 - DUBOIS ARMELLE	Adjoint Administratif
N° 8 - ESCLATINE SOPHIE	Adjoint Administratif
N° 9 - OURSELIN FLORENCE	Adjoint Administratif
N° 10 - SALAS MAGALI	Adjoint Administratif
N° 11 - MARTIN DIT LATOUR FRANCOIS-XAVIER	Adjoint Administratif

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 76,19 % femmes – 23,81 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 72,73 % femmes – 27,27 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
ANNEE : 2022**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - LECATRE STEPHANE	Agent de Maîtrise
N° 2 - ANTUNES MARIE	Agent de Maîtrise
N° 3 - DUCHEZ NORBERT	Agent de Maîtrise
N° 4 - AIT BRAHAM JEROME	Agent de Maîtrise
N° 5 - SKALSKI PASCAL	Agent de Maîtrise
N° 6 - DELIC DAVID	Agent de Maîtrise
N° 7 - GERMA JULIEN	Agent de Maîtrise
N° 8 - ROUX ANNIE	Agent de Maîtrise
N° 9 - DUARTE MARIA DE FATIMA	Agent de Maîtrise
N° 10 - SAINTRAPT BRIGITTE	Agent de Maîtrise

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 37,5 % femmes – 62,5 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 40 % femmes – 60 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2022**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - PIRON MURIEL	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 2 - SERRE MARIE-LAURE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 3 - CHIRENT VERONIQUE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 4 - GOUGEAUD ANTHONY	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 5 - VEDRINE GISELE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 6 - SAGAYARADJOU JOSEPH	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 7 - POPIEUL MARIA	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 8 - COURTINAT FABIENNE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 9 - PLANCHARD SANDRINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 10 - GELASE LAURENCE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 11 - CUBIZOLLES SANDRINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 12 - GARCIA AMELIA	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 13 - MOITRON JOSETTE ARMANDINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 14 - NOGUEIRA DAVID	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 15 - FERNANDEZ JOSE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 16 - BIHR VERONIQUE MAGDELEINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 17 - CANOVAS DAVID	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 18 - BERTRAND CHANTAL	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 19 - GENESTOUX JEAN-RENE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 20 - GEDDA LIONEL	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 21 - ROCHELLE GHISLAINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 22 - MARTIN FLORIAN	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 23 - DEGEORGES BRUNO	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 24 - MENENDEZ MICKAEL	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 25 - SEGUY MARTIAL	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe

N° 26 - FAURIE PHILIPPE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 27 - MARTINEZ SEVERINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 28 - CHARNET JULIEN	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 29 - MARQUET PATRICK	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 30 - RIFI HASSAN	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 31 - ROMAGNAT CORINNE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 32 - ROBLIN FREDERIC	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 33 - TERNISIEN TONY	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 34 - PENAULT NADINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 35 - GOUTAIN PHILIPPE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 36 - FONTAINE PHILIPPE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 37 - MONTAIGU MARLENE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 38 - DE SOUSA ANABELA	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 39 - COURSIERE CATHERINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 40 - GATIGNOL LUDIVINE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 41 - RIOUX EMILIE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 42 - PAUPY JANIQUE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 43 - BOFILL OLIVIER	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 44 - FAURE PATRICE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 45 - GARRIVIER JEAN-FRANCOIS	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 46 - AOUCHE FELA	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 47 - SANITAS FLORENCE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 48 - COULAUDON JEAN-FRANCOIS	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 49 - CHAMBON BEATRICE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 50 - CHRAITI MOHAMED	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 51 - BARBOSA PHILIPPE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 52 - TRINIDAD FABIEN	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 53 - DA SILVA ARLETTE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 54 - GINESTIERE RENE	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe
N° 55 - CHAZEIX LAURENT	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 47,19 % femmes – 52,81 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 49,09 % femmes – 50,91 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2022**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BERGER CHRISTELLE	Adjoint Technique (Examen professionnel)
N° 2 - PARROCHE JOCELYNE	Adjoint Technique
N° 3 - DA SILVA LOBO MANON	Adjoint Technique (Examen professionnel)
N° 4 - MALGAT FILOMENA	Adjoint Technique (Examen professionnel)
N° 5 - NOUAOURIA HAKIM	Adjoint Technique (Examen professionnel)
N° 6 - MEMDOUH SAID	Adjoint Technique (Examen professionnel)
N° 7 - BEDOURET CORINNE	Adjoint Technique (Examen professionnel)
N° 8 - BATAISSARD ISABELLE	Adjoint Technique
N° 9 - ROCHER GLORIA	Adjoint Technique
N° 10 - BOURCHEIX BENJAMIN	Adjoint Technique
N° 11 - MARTIN CEDRIC	Adjoint Technique
N° 12 - FONTUGNE NADINE	Adjoint Technique
N° 13 - BERTIN MAGALI	Adjoint Technique
N° 14 - PAGET JEAN NOEL	Adjoint Technique
N° 15 - MOULY DELPHINE	Adjoint Technique
N° 16 - AHAMADI HITYARI	Adjoint Technique
N° 17 - DA SILVA SEBASTIEN	Adjoint Technique
N° 18 - BRUN ELISABETH	Adjoint Technique
N° 19 - GAILLARD MARIE AMELIE	Adjoint Technique
N° 20 - GAY DOMINIQUE	Adjoint Technique

N° 21 -	CHAMPALE YOLANDE	Adjoint Technique
N° 22 -	MONTEIRO VAZ NATHALIE	Adjoint Technique
N° 23 -	EHRISMANN CATHERINE	Adjoint Technique
N° 24 -	BRIONNET BRUNO	Adjoint Technique
N° 25 -	ROBLES NICOLE	Adjoint Technique
N° 26 -	CHAUCOT LUDOVIC	Adjoint Technique
N° 27 -	AUDIGIER GREGOIRE	Adjoint Technique
N° 28 -	RODRIGUES CELINE	Adjoint Technique
N° 29 -	PASSELLAIGUE JOCELYNE	Adjoint Technique
N° 30 -	THUILLIER VINCENT	Adjoint Technique
N° 31 -	BERGERON BRIGITTE	Adjoint Technique
N° 32 -	CHAUNY VERONIQUE	Adjoint Technique
N° 33 -	BENOIT YVES	Adjoint Technique
N° 34 -	DERBECQUE ANNE	Adjoint Technique
N° 35 -	SALESSE YVES	Adjoint Technique
N° 36 -	REDJDAL EL-DJAZAIRIA	Adjoint Technique (Examen professionnel)
N° 37 -	ROUX PASCAL	Adjoint Technique (Examen professionnel)
N° 38 -	BARBOSA MARIA	Adjoint Technique
N° 39 -	JACQUOT CLEMENT	Adjoint Technique
N° 40 -	IHSANE MYRIAM	Adjoint Technique
N° 41 -	ALRIC OLIVIER	Adjoint Technique
N° 42 -	GENTIL JOHANNA	Adjoint Technique

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 61,64 % femmes – 38,36 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 61,9 % femmes – 38,1 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2022**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - ALFIERI XAVIER Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 33,33 % femmes – 66,67 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2022**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - JOLY CHLOE	Adjoint d'Animation (Examen professionnel)
N° 2 - GUTIERREZ SANDRA	Adjoint d'Animation
N° 3 - BENSAKEL ILHAM	Adjoint d'Animation
N° 4 - GENEIX EMILIE	Adjoint d'Animation
N° 5 - TEULIERE MARIE-PIERRE	Adjoint d'Animation
N° 6 - OULD SELMOU MATTY	Adjoint d'Animation

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 81,82 % femmes – 18,18 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2022

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - NUTTE DELPHINE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 2 - GUILBERT MELANIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 3 - ABIDAR EMILIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 4 - JAKUBOWSKI STEPHANIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 5 - GUILPAIN STEPHANIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 6 - RECHOU SYLVIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 7 - COLARICCIO SYLVIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 8 - BATTAGLIA SYLVIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 9 - PLUCIENNICZAK AURELIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 10 - MALLERET ALLISON	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 11 - JOSEPH NATACHA	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 12 - COURTOIS STEPHANIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 13 - COET LAURENCE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 14 - MARTIN AURELIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 15 - CHASSAING SYLVIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 16 - MONTEIL ISABELLE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 17 - VEDRINE MARIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 18 - MARION CATHY	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 19 - AMARI RACHEL	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 20 - GRELICHE MARYLIN	ASEM principal 2 ^{ème} classe

N° 21 -	CLERC CINDY	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 22 -	GALABRUN VERONIQUE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 23 -	PEYTHIEU JOELLE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 24 -	FABRE VEDRINE AURELIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 25 -	GALBES STEPHANIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 26 -	VIALLE JOCELYNE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 27 -	BOITEUX AUDREY	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 28 -	PEYNET EMMANUELLE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 29 -	NOVAIS NATHALIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 30 -	ARTAUD NATHALIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 31 -	GAALOUL NOURA	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 32 -	VIRMONT MARIE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 33 -	CHATEAUNEUF GINETTE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 34 -	DAVIOT MAUD	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 35 -	FIEVET FANNY	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 36 -	DE BARROS MARIA-ELIZABETTE	ASEM principal 2 ^{ème} classe
N° 37 -	THAULE LAURA	ASEM principal 2 ^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE
ANNEE : 2022

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - CHEVARIER JULIAN	Brigadier de Police Municipale
N° 2 - CATHAUD ALEXIS	Brigadier de Police Municipale
N° 3 - FILALI SORAYA	Brigadier de Police Municipale

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 31,25 % femmes – 68,75 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 33,33 % femmes – 66,67 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022

LE MAIRE,




OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2022

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - DE MACEDO MARIA **Animateur**

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 33,33 % femmes – 66,67 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : **2022**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - **ARTIGNY SEVERINE** Chef de service de PM principal 2^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Bianchi', written over the printed name.

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE
ANNEE : 2022

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BRAT STEPHANIE Administrateur

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ATTACHE HORS CLASSE
ANNEE : 2022

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BESSE REGIS

Directeur territorial

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 66,67 % femmes – 33,33 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ATTACHE PRINCIPAL
ANNEE : 2022

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BRUNETTI GRAZIELLA	Attaché
N° 2 - DIJOUX PERRINE	Attaché (Examen professionnel)
N° 3 - LE LIGNE CHRISTINE	Attaché
N° 4 - MEURIE JOEL	Attaché
N° 5 - CARPENTIER BLANDINE	Attaché (Examen professionnel)

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 75 % femmes – 25 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 80 % femmes – 20 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE
ANNEE : 2022**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - **AGARD VERONIQUE** Infirmier en soins généraux
N° 2 - **DENIEUL-GRASSET SANDRA** Infirmier en soins généraux

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Bianchi', written over the printed name.

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE
ANNEE : **2022**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - POULET EMMANUELLE	Educateur de jeunes enfants
N° 2 - PERROT VALERIE	Educateur de jeunes enfants
N° 3 - MARAVAL DELPHINE	Educateur de jeunes enfants

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF CLASSE EXCEPTIONNELLE
ANNEE : 2022**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - DEPREZ SAMUEL Assistant socio-éducatif

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 50 % femmes – 50 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 28 octobre 2022



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI